

Fiche FOCUS

Les télé-procédures

**Déclarer et Payer ses Taxes Générales sur
les Activités Polluantes**

(Acompte et Solde)



Table des matières

1. Présentation Générale.....	3
1.1. <i>Objet de la fiche.....</i>	3
1.2. <i>À qui s'adresse cette procédure ?.....</i>	3
1.3. <i>Précisions sur le service.....</i>	3
1.4. <i>Quelques conseils pour une première utilisation.....</i>	3
1.5. <i>Pré-requis.....</i>	4
2. Accès au service « Déclarer la T.G.A.P. ».....	4
3. Déclarer la T.G.A.P.....	6
3.1. <i>Sélection du type de déclaration.....</i>	6
3.2. <i>Saisie et calculs de votre déclaration.....</i>	7
3.3. <i>Enregistrement du brouillon, validation et signature.....</i>	8
4. Accéder au service « Payer la T.G.A.P. ».....	9
4.1. <i>1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré.....</i>	10
4.2. <i>2e cas : vous payez ultérieurement.....</i>	11
4.3. <i>Sélection de la facture.....</i>	12
4.3.1 <i>Vous avez déclaré un seul compte bancaire.....</i>	16
4.3.2 <i>Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires.....</i>	17
5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche.....	21

1. Présentation Générale

1.1. Objet de la fiche

Cette fiche¹ présente l'enchaînement des opérations nécessaires aux sociétés souhaitant accéder au service de déclaration en ligne des Taxes Générales sur les Activités Polluantes (TGAP).

1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse à tous les usagers redevables de cette taxe et leur permet de transmettre directement leur déclaration en mode dématérialisé.

Deux formulaires sont proposés à la saisie en ligne : la déclaration annuelle n° 2020-TGAP et la déclaration d'acompte n°2020-TGAP-AC .

Les demandes de remboursement pourront être souscrites avec le formulaire d'acompte n°2020-TGAP-AC et, en cas de cession/cessation uniquement, avec la déclaration de solde n°2020-TGAP.

1.3. Précisions sur le service

Ce service de déclaration est en ligne depuis le 06/04/2021.

Pour toute information sur ces déclarations 2020TGAP et 2020TGAPAC, vous pouvez vous référer à sa notice accessible à partir de la rubrique "Recherche de formulaires" depuis le site "<http://www.impots.gouv.fr>".

Les formulaires mis en ligne correspondent au millésime des formulaires téléchargeables sur le site précité. Pour faciliter la saisie, la présentation peut toutefois très légèrement différer.

Notez qu'un espace professionnel peut regrouper plusieurs habilitations à des services différents pour plusieurs entreprises : vous ne devez donc créer qu'un seul espace professionnel, même si vous gérez plusieurs entreprises.

Précision concernant le télépaiement : les montants dus ne sont prélevés qu'à l'échéance auprès de votre banque.

Exemple : un paiement enregistré le 5 octobre pour l'acompte dont la date limite de dépôt est au 15 octobre ne sera prélevé sur votre compte bancaire qu'à partir du 15 octobre.

1.4. Quelques conseils pour une première utilisation

Il est conseillé de **toujours** enregistrer son travail en utilisant le mode brouillon proposé. Cette suggestion est valable dans tous les cas, en cours de saisie, si vous ne saisissez pas en une seule fois votre déclaration ou si vous entendiez la conserver quelque temps dans cet état.

Votre attention est appelée sur le fait que le mode brouillon ne vaut pas preuve de dépôt. C'est la validation finale du formulaire principal et la délivrance du certificat de dépôt qui crée le dépôt déclaratif et vaut respect de l'obligation dans le délai légal.

Si vous constatez un affichage incorrect (zones de texte mal placées ou couleur des zones calculées un peu diluée par exemple), cela peut être causé par un problème de compatibilité entre la version d'Internet Explorer que vous utilisez (IE 8) et notre site. Tous les autres navigateurs sont compatibles.

¹ L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Votre espace professionnel > Aide

1.5. Pré-requis

Vous devez :

1. disposer d'un espace professionnel
2. disposer d'au moins un service en ligne

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

3. accéder à votre espace professionnel via le site <http://www.impots.gouv.fr> (cf. ci-dessous).

The screenshot shows the official website of the French tax authorities. At the top right, there are two login links: "Connexion à l'espace particulier" (with a user icon) and "Connexion à l'espace professionnel" (with a briefcase icon). A red arrow points to the second link. Below these are search and contact buttons. The main navigation bar includes links for Accueil, Particulier, Professionnel, Partenaire, Collectivité, International, and International (english). A "Contact et prise de RDV" button is also present. A yellow banner at the bottom left features a smartphone displaying a messaging interface and the text "Nouveauté". To its right, the text "Un code pour vous connecter à vos services en ligne" is displayed.

2. Accès au service « Déclarer la T.G.A.P. »

A partir du lien "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié(e). L'écran d'accueil de votre espace vous est affiché :

→ Cliquez sur le lien “Déclarer > T.G.A.P.”.

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

→ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton “Déclarer”.

3. Déclarer la T.G.A.P.

3.1. Sélection du type de déclaration

Après avoir cliqué sur le bouton « déclarer » :  sur l'écran de choix de l'activité, trois possibilités existent un premier : saisie d'un 1^{er} dépôt, rectification d'un dépôt déjà effectué ou reprise d'une saisie en cours.

1^{er} cas : vous faites un premier dépôt :

Si c'est un premier dépôt, vous sélectionnez la période de déclaration que vous souhaitez saisir :



Période(s) d'imposition	Date limite de dépôt	Type de déclaration	Date de dépôt	Date de brouillon
01/01/2021 au 31/12/2021	16/05/2022	2020-TGAP		
01/01/2021 au 31/12/2021	15/10/2021	2020-TGAP-AC		

Pour accéder au formulaire de saisie, cliquez sur la période de référence

Informations : Si vous avez enregistré une précédente déclaration en mode brouillon (déclaration non envoyée et non signée), vous avez la possibilité de la modifier en cliquant sur la ligne correspondante. Vous pouvez aussi la supprimer en cliquant sur l'icône  à droite. Une déclaration assortie d'un statut brouillon est conservée durant 2 mois. Elle peut être modifiée, signée et envoyée jusqu'à cette date. Attention, tant que la déclaration est en mode brouillon, il n'y a pas dépôt déclaratif.

2^e cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier

Vous avez déjà validé une déclaration (certificat de dépôt délivré) mais vous avez besoin de la modifier : sélectionnez la date de dépôt figurant dans la colonne « date de dépôt ».



Période(s) d'imposition	Date limite de dépôt	Type de déclaration	Date de dépôt	Date de brouillon
01/01/2021 au 31/12/2021	16/05/2022	2020-TGAP	03/01/2022	
01/01/2021 au 31/12/2021	15/10/2021	2020-TGAP-AC		

Pour accéder au formulaire de saisie, cliquez sur la période de référence

Informations : Si vous avez enregistré une précédente déclaration en mode brouillon (déclaration non envoyée et non signée), vous avez la possibilité de la modifier en cliquant sur la ligne correspondante. Vous pouvez aussi la supprimer en cliquant sur l'icône  à droite. Une déclaration assortie d'un statut brouillon est conservée durant 2 mois. Elle peut être modifiée, signée et envoyée jusqu'à cette date. Attention, tant que la déclaration est en mode brouillon, il n'y a pas dépôt déclaratif.

Vous pourrez faire vos corrections à partir de la déclaration précédemment validée.

3^e cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement

Si vous souhaitez reprendre une saisie interrompue que vous avez enregistrée en mode brouillon, cliquez sur la date de brouillon pour la reprendre. Si vous souhaitez supprimer ce

brouillon, cliquez sur l'icône à droite.

Activité : Restauration de type rapide
Commune de l'adresse fiscale de taxation : ► ► ► ► ►

1 - Sélectionnez la période de votre déclaration

Période(s) d'imposition	Type de déclaration	Date limite de dépôt	Date de dépôt	Date de brouillon ?
01/01/2021 au 31/12/2021	2020-TGAP-AC	25/10/2021		
01/01/2020 au 31/12/2020	2020-TGAP	04/05/2021		05/10/2021

Pour accéder au formulaire de saisie, cliquez sur la période de référence

La déclaration enregistrée en mode brouillon est conservée jusqu'à la validation du dépôt et au plus tard 60 jours après sa saisie.

3.2. Saisie et calculs de votre déclaration

Formulaires et navigation

- Votre déclaration se compose soit d'un seul formulaire n° 2020-TGAP soit d'un seul formulaire d'acompte 2020-TGAP-AC
- L'onglet « aide » à droite, matérialisé par le symbole , permet l'affichage d'une information vous guidant vers le lien utile.
- Le bouton « ajouter une ligne » permet, le cas échéant, d'ajouter une nouvelle ligne à votre saisie :

[Ajouter une ligne](#)

- Les zones grisées sont des zones de calculs, la saisie y est donc impossible.

Impôt
410
225
15
100
25

- Lors d'une saisie d'un premier dépôt, certaines zones sont pré-remplies par des données connues par la DGFIP ou ayant déjà fait l'objet d'une déclaration . L'information contenue peut être modifiée car la zone n'est pas grise.

1 - ACOMPTE DU

1.1 - TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES »

LV	TOTAL ACOMPTE TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES »	1 408 640
LV1	Montant de la modulation : augmentation	
LV2	Montant de la modulation : diminution	
LW	TOTAL ACOMPTE TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES » APRÈS MODULATION	1 408 640

- **Rubrique :** certaines rubriques d'un formulaire ne vous concernent pas : utilisez les boutons « oui/non », présents dans les formulaires. Si vous cochez « oui » en passant le bouton au « vert », la rubrique se déplie pour ouvrir la zone de saisie concernée.

2 - DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE LA DÉCLARATION

Si vous êtes concerné par la TGAP « **Lessives et préparations assimilées** », sélectionnez cette composante en activant l'option ci-contre

Si vous êtes concerné par la TGAP « **Matériaux d'extraction** », sélectionnez cette composante en activant l'option ci-contre

Si l'un de vos établissements est concerné par la TGAP « **Émissions polluantes** », sélectionnez cette composante en activant l'option ci-contre

4 - TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION »

Êtes-vous bénéficiaire d'une procédure de suspension de taxe ? Oui Non

TGAP due au titre de l'année d'imposition			
Matériaux d'extraction assujettis :	Quantités (A)	Unité	Tarifs (B)
Première livraison de matériaux d'extraction	<input type="text"/>	t	0,20 <input type="text"/>
Première utilisation de matériaux d'extraction	<input type="text"/>	t	0,20 <input type="text"/>
B TOTAL TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION »			<input type="text"/>

Pour information, prochain acompte attendu

Dans l'exemple, la société n'est concernée que par la TGAP « Matériaux d'extraction ». Le bouton lié à cette composante est au « vert ». Les rubriques 3 et 5 du formulaire 2020TGAP n'apparaissent pas et seule la rubrique 4 « TGAP Matériaux d'extraction » est ouverte pour accueillir les informations de cette composante TGAP.

- Les boutons « **Valider** », « **Enregistrer brouillon** », et « **Effacer le formulaire** » ci-dessous permettent de réaliser les actions suivantes :

 [Valider](#)  [Enregistrer brouillon](#)  [Effacer le formulaire](#)

Bouton	Action
Valider	Permet de valider votre déclaration
Enregistrer brouillon	Permet d'enregistrer les données sur un formulaire afin de compléter la saisie ultérieurement . Les formulaires enregistrés en mode brouillon sont conservés jusqu'à la validation du dépôt et au plus tard 60 jours après sa saisie
Effacer le formulaire	Permet d'effacer toutes les informations saisies sur un formulaire

3.3. Enregistrement du brouillon, validation et signature

Enregistrement du brouillon

Lorsque vous avez fini de saisir votre déclaration, vous pouvez à tout moment (cette étape n'est pas obligatoire mais conseillée) enregistrer le brouillon afin de compléter la saisie ultérieurement. Dans ce cas, il vous faut cliquer sur le bouton, « enregistrer brouillon ».

Validation de la déclaration

Vous pouvez à tout moment valider votre déclaration en cliquant sur le bouton « valider ». Suite à votre validation, un récapitulatif de l'ensemble des éléments déclarés est affiché. À ce

stade de la déclaration, les quatre possibilités ci-dessous vous sont offertes :

Bouton	Ce qu'il permet
Valider	– la validation des éléments affichés qui vous dirige vers la signature électronique.
Sauvegarder	– sauvegarder la déclaration sous format "pdf".
Modifier	– modifier les éléments déclarés : vous serez alors dirigé vers la saisie des formulaires.
Imprimer	– générer un fichier "pdf" et imprimer les éléments déclarés.

Signature et envoi de la déclaration

Si vous avez validé votre déclaration, vous pouvez la signer électroniquement et ainsi la transmettre à l'administration.

À l'issue de la signature électronique, un accusé de réception est affiché attestant du dépôt, il est opposable à l'administration fiscale et il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.

Votre déclaration est désormais transmise à l'administration

4. Accéder au service « Payer la T.G.A.P. »

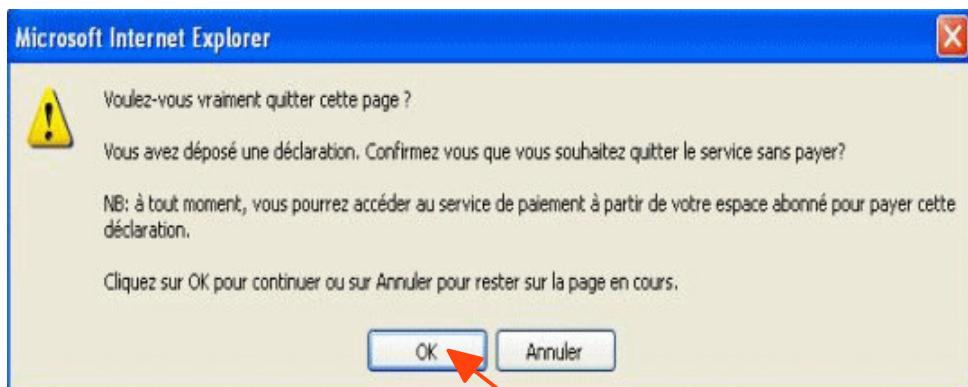


La déclaration et le paiement sont deux actes dissociés.

Une fois votre déclaration signée et envoyée, vous pouvez procéder au règlement.

- soit immédiatement après l'envoi de la déclaration : en cliquant sur "Payer" pour accéder directement au service Payer,
- soit plus tard, dans le respect de la date limite de dépôt.

Si vous quittez la déclaration, un message apparaît pour vous demander confirmation.



→ Cliquez sur le bouton "OK".

4.1. 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré

Dans ce cas, sur le dernier écran de la déclaration :

The screenshot shows the 'Accusé de réception' (Acknowledgment of receipt) page. At the top, there is a message: 'Attention : vous pouvez payer en cliquant sur ce bouton' with a blue 'Payer' button. A red arrow points to this button. Below this, the page displays the declaration details: 'M DUMONT CHRISTIAN, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise [REDACTED]'. It also lists the declaration information: 'Procédure : Déclaration de Revenus de capitaux mobiliers', 'Numéro de dépôt : RCM-2016336-000000000000346', 'Date de dépôt : 01 décembre 2016 à 06:03:08 (heure de Paris)', 'Désignation du soumissionnaire : [REDACTED]', and 'Identifiant du soumissionnaire : [REDACTED]'. A note states: 'Votre déclaration est maintenant terminée.' Below this, a yellow box contains a warning: 'Un accusé de réception signé vous a été délivré par l'administration fiscale. Cet accusé de réception atteste du dépôt de votre document et est opposable à l'administration fiscale. Vous avez la possibilité de l'imprimer et/ou de le sauvegarder: pour cela, utilisez obligatoirement les commandes ci-contre.' It includes two buttons: 'Imprimer l'accusé de réception' and 'Sauvegarder l'accusé de réception'. At the bottom, it says: 'La déclaration transmise sera consultable en utilisant le service "consulter" accessible à partir de l"Espace abonné".' Finally, at the very bottom, there are three buttons: 'Payer' (with a red arrow pointing to it), 'Autre déclaration', and 'Espace abonné'.

→ Cliquez sur le bouton “Payer” (l'un des deux boutons).

4.2. 2e cas : vous payez ultérieurement

Dans ce cas, vous accédez au paiement de la TGAP par le service "Payer > T.G.A.P." dans votre espace professionnel :

The screenshot shows the 'Espace professionnel' page on the impots.gouv.fr website. At the top, there's a navigation bar with links for 'GÉRER', 'CONSULTER', 'DÉCLARER', 'PAYER', 'DÉMARCHES', and 'MESSAGERIE'. Below the navigation, the user profile shows 'Mme Lila ROSEMONDE' and 'Abonné : 20101670101919'. On the left, there's a sidebar with links for 'Espace pro.', 'Aide : tous les pas-à-pas', and 'OUPS.GOUV.FR'. The main content area has sections for 'MESSAGERIE', 'NON ESPACE', and 'MES AUTRES SERVICES'. On the right, there's a 'DOSSIER COURANT' section for 'SIREN 123456789 SARL MARTIN DISTRIBUTION' and a 'MES SERVICES' section with links for 'Consulter', 'Déclarer', 'Payer', and 'Démarches'. A red arrow points to the 'PAYER' link under the 'MES SERVICES' section.

→ Cliquez sur le lien “Payer > T.G.A.P.”.

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' professional interface. At the top, there's a blue header bar with the website address 'impots.gouv.fr' and a help icon. Below it, a dark blue navigation bar is labeled 'PROFESSIONNELS' and contains links for 'DOSSIER', 'GÉRER', 'CONSULTER', 'DÉCLARER', 'PAYER', 'DÉMARCHES', and 'MESSAGERIE'. On the left, a sidebar for 'Mme Lila ROSEMONDE' shows she is 'Abonné' with the number '20101670101919'. It also has links for 'Espace pro.', 'Impots.gouv.fr', and 'Quitter', and a button for 'Aide : tous les pas-à-pas'. The main content area is titled 'Espace professionnel > Payer > Taxe activités polluantes'. A sub-header 'CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR PAYER LA TAXE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES' is followed by a message 'Vous avez sélectionné le dossier suivant:' and the details 'Dénomination SARL MARTIN DISTRIBUTION' and 'SIREN 123456789'. Below this is a table with three columns: 'Secteur d'activité', 'Adresse fiscale', and 'Précisions'. A red arrow points to the 'PAYER' button at the bottom right of the table.

→ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton “Payer”.

4.3. Sélection de la facture

Que l'accès se fasse directement après avoir déclaré (4.1.) ou ultérieurement (4.2.), l'écran affiche l'ensemble des déclarations (acompte et/ou solde) pouvant être télépayées :

L'écran suivant récapitule les caractéristiques de la déclaration :

– Si la facture est une déclaration initiale :



Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Étape 1 sur 4

Sélection de la déclaration de TGAP à payer

Étape suivante : Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

Sélection de la déclaration

Veuillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez payer :

Déclaration de TGAP déposée le 11 juillet 2022 à 14:59

Déclaration : 2020TGAP initiale
Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020
Date limite de paiement : 25/05/2021
Montant total dû : 3 547,00 €
Montant déjà payé : 0,00 €
Montant restant dû : 3 547,00 €



Payer cette déclaration

Dernières déclarations réglées



Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel.

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

👉 Cliquez sur le bouton "Payer cette déclaration"

– Si la facture est une déclaration rectificative :



impots.gouv.fr



N° fiscal :

Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Sélection de la déclaration

Veuillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez payer :

Déclaration de TGAP déposée le 11 juillet 2022 à 14:59

Déclaration : 2020TGAP rectificative

Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Date limite de paiement : 25/05/2021

Montant total dû : 3 547,00 €

Montant déjà payé : 7 094,00 €

Montant restant dû : 0,00 €

Cette déclaration est déjà réglée. Veuillez cliquer sur le bouton "Valider cette déclaration" afin qu'elle ne soit plus proposée en sélection.

 Valider cette déclaration

Dernières déclarations réglées



Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel.

4.3 Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

 Vous pouvez choisir de payer la totalité de la somme affichée ou bien de ne payer qu'une partie de la somme due (Crayon "Modifier le montant à payer").

Les comptes bancaires qui vous sont proposés sont ceux que vous avez au préalable déclaré :

 Ces coordonnées bancaires ne peuvent pas être modifiées lors de la procédure de paiement en ligne. Veuillez vous rendre dans votre espace professionnel pour les modifier. La procédure est décrite dans la fiche FOCUS [Gérer les comptes bancaires de l'entreprise.](#)

Deux cas sont possibles :

- Cas n°1 : 4.3.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire
- Cas n°2 : 4.3.2. Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

4.3.1 Vous avez déclaré un seul compte bancaire



impots.gouv.fr



N° fiscal : 8

Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Étape 2 sur 4

Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

Étape suivante : Récapitulatif du paiement avant validation

Déclaration de TGAP déposée le 11 juillet 2022 à 14:59

Déclaration : 2020TGAP initiale	Montant total dû : 3 547,00
Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020	Montant déjà payé : 0,00
Date limite de paiement : 25/05/2021	Montant restant dû : 3 547,00

Montant à payer

Vous pouvez modifier le montant à payer en cliquant sur le crayon.

3 547,00

€ ↕

Répartition du paiement

Le montant total de votre créance sera prélevé sur le compte bancaire ci-dessous.

Coordonnées bancaires

IBAN : FR76

BIC :

Titulaire du compte :

Établissement bancaire :

Étape précédente

Valider la répartition

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - Accessibilité : partiellement conforme

👉 Cliquez sur le bouton "Valider la répartition"

4.3.2 Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

Vous pouvez choisir de répartir le montant sur un ou plusieurs comptes bancaires.

 **impots.gouv.fr**  N° fiscal [redacted]

Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Étape 2 sur 4

Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

Étape suivante : Récapitulatif du paiement avant validation

Déclaration de TGAP déposée le 11 juillet 2022 à 14:59

<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : 2020TGAP initiale	<input type="checkbox"/> Montant total dû : 3 547,00
<input checked="" type="checkbox"/> Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020	<input type="checkbox"/> Montant déjà payé : 0,00
<input checked="" type="checkbox"/> Date limite de paiement : 25/05/2021	<input type="checkbox"/> Montant restant dû : 3 547,00

Montant à payer
Vous pouvez modifier le montant à payer en cliquant sur le crayon.

3 547,00 

Répartition du paiement

Veuillez sélectionner un à trois comptes bancaires maximum et saisir le montant associé au prélèvement à effectuer sur chacun des comptes choisis.

Coordonnées bancaires

<input checked="" type="checkbox"/> IBAN : FR76 2000 4000 5222 2222 246 BIC : [REDACTED] Titulaire du compte : [REDACTED] Établissement bancaire : [REDACTED]	Montant 547,00 
<input checked="" type="checkbox"/> IBAN : FR76 2000 4000 5222 2222 246 BIC : [REDACTED] Titulaire du compte : [REDACTED] Établissement bancaire : [REDACTED]	Montant 1 500,00 
<input checked="" type="checkbox"/> IBAN : FR76 2000 4000 5222 2222 246 BIC : [REDACTED] Titulaire du compte : M. PLATAN Établissement bancaire : [REDACTED]	Montant 1 500,00 



[Étape précédente](#) | **Valider la répartition**

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) | [Accessibilité : partiellement conforme](#)

Après la sélection des comptes bancaires que vous souhaitez utiliser et la ventilation du montant à payer entre les différents comptes bancaires, cliquez sur le bouton "Valider la répartition"

3.5 Récapitulatif du paiement

**REPUBLICHE
FRANCAISE**
*Liberté
Egalité
Fraternité*

impots.gouv.fr

N° fiscal :



Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Étape 3 sur 4

Récapitulatif du paiement avant validation

Étape suivante : Prise en compte de l'ordre de paiement

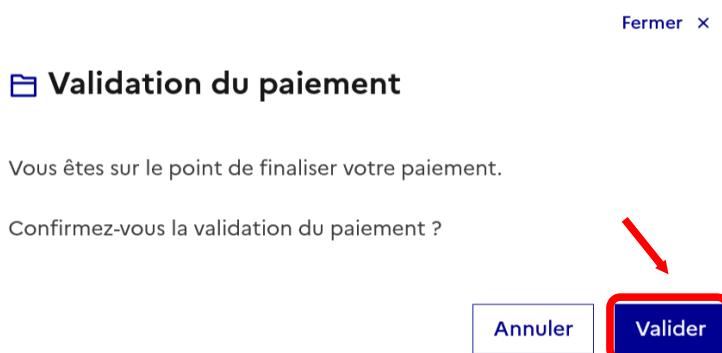
Détails de la déclaration	Répartition du paiement
■ Déclaration : 2020TGAP initiale	Titulaire du compte : _____
■ Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020	Sur le compte bancaire : FR76 _____
■ Date limite de paiement : 25/05/2021	Établissement bancaire : _____
■ Montant total dû : 3 547,00 €	Montant du paiement à effectuer : 3 547,00 €
■ Montant déjà payé : 0,00 €	
■ Montant du paiement : 3 547,00 €	
■ Montant restant dû : 0,00 €	

[Retourner à la sélection](#) [Étape précédente](#) **Valider le paiement**

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - Accessibilité : partiellement conforme

👉 Cliquez sur le bouton "Valider le paiement"

Une fenêtre de demande de confirmation s'ouvre :



👉 Cliquez sur le bouton "Valider"

Après avoir confirmé votre paiement, le certificat de prise en compte de votre ordre de paiement est affiché.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

impots.gouv.fr

N° fiscal :

Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Étape 4 sur 4

Prise en compte de l'ordre de paiement

Votre paiement a bien été enregistré le 25 mai 2021 à 14:12.

Déclaration : 2020TGAP initiale
Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020
Date limite de paiement : 25/05/2021
Montant total dû : 3 547,00 €
Montant déjà payé : 0,00 €
Montant du paiement : 3 547,00 €
Montant restant dû : 0,00 €

Votre ordre de paiement

Titulaire du compte :
Sur le compte bancaire :
Établissement bancaire :
Pour un montant de : 3 547,00 €
Numéro de l'ordre de paiement : 700107068228
Référence unique du mandat (RUM) :

Le prélèvement interviendra à compter du 28 mai 2021.

Les détails relatifs à votre paiement seront consultables dès demain dans votre compte fiscal professionnel.

[Retourner à la sélection](#) [Enregistrer en PDF](#)

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales [\[link\]](#) - Accessibilité : partiellement conforme [\[link\]](#)

Vous pouvez enregistrer le Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement en appuyant sur le bouton "Enregistrer en PDF"

 Nous vous conseillons d'imprimer et de conserver ce document qui vous sera demandé en cas de contestation

Certificat de prise en compte du paiement

Votre paiement de 3 547,00 € a bien été enregistré le 25 mai 2021 à 14:12.

Récapitulatif de votre paiement

Impôt : Taxe générale sur les activités polluantes

Déclaration : 2020TGAP initiale

Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020

SIREN : 4

Montant du paiement : 3 547,00 €

Date du prélèvement : à compter du 28/05/2021

Ordre(s) de paiement : n°
} sur le compte bancaire FR76 :
pour un montant de 3 547,00 € (RUM n°null)

 **FIN d'étape :** le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers est terminé.

5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, et de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi à compter du 1^{er} octobre 2025, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° **0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site <http://www.impots.gouv.fr> > Professionnels > Téléprocédures / Je contacte mon assistance informatique > Je contacte mon assistance par courriel.